

FILEG

FILIÈRE LÉGUMINEUSES À GRAINES D'OCCITANIE



FILEG

Structuration d'une filière de légumineuses à graines en Occitanie

la
Semaine des
LÉGUMINEUSES

Charte et règlement d'usage de la marque-fille
de la marque FILEG



FILEG : UNE RAISON D'ÊTRE BASÉE SUR 5 PRINCIPES FONDATEURS DE TRAVAIL

1. La filière repose sur un **modèle durable et responsable**, bâti sur la **coopération entre les acteurs**,
2. La filière est construite sur un **modèle économique rentable et équitablement réparti**,
3. La filière, c'est aussi des **outils structurés et mutualisés**, au **service de tous**, financés par tous.
4. La filière repose sur une **Qualité**, reconnue parce qu'inscrite dans le **patrimoine économique et culinaire** de la **Région**.
5. Les processus de travail de la communauté FILEG reposent sur des méthodes de **co-construction** et un fonctionnement favorisant la collaboration.

UNE AMBITION PARTAGÉE PAR LES ACTEURS ET LES POUVOIRS PUBLICS

La région Occitanie, dispose en 2030 d'une **filiale légumineuses à graines territorialisée structurée et durable**, créatrice de valeur ajoutée répartie équitablement sur tous les acteurs de la filière : producteurs, collecteurs et transformateurs, avec une **dynamique de R&D financée collectivement** (public-privé).



FEUILLE DE ROUTE FILEG : NOS ACTIONS PHARES



PRODUCTION

Déployer le service d'acquisition de références amont et transfert de connaissances et des pratiques

FILEG

FILIERE LÉGUMINEUSES À GRAINES



ECONOMIE

Finaliser la construction de l'observatoire économique amont / aval et déployer sa mise en oeuvre annuelle



ALIMENTATION HUMAINE

Créer et animer des communautés d'experts de l'aval (restaurations collective et commerciale ; filières farines)
Mettre en place un dispositif d'acquisition de références d'usage



PROMOTION ET COMMUNICATION

Mettre en place des actions de communication et de promotion des légumineuses et de FILEG



ALIMENTATION ANIMALE

Aider à l'émergence du collectif AUPE (Autonomie Protéique des élevages)



la Semaine des LEGUMINEUSES

Deviens legxitarien, mets des légumineuses dans ta vie !



12

NOUVELLES RECETTES INÉDITES
en plus des 8 proposées en 2024 !



Retrouvez les recettes sur le site de FILEG

20

COMMUNES PARTICIPANTES SUR
TOULOUSE METROPOLE, MONTPELLIER
METROPOLE ET LE PAYS DE L'OR



150

SITES DE RESTAURATION
COLLECTIVE PARTICIPANTS
SUR TOUTE L'OCCITANIE :
ÉLÉMENTAIRES EN GESTION CONCÉDÉE, COLLÈGES,
LYCÉES, ENTREPRISES, MÉDICO SOCIAL...



14

RESTAURANTS AMBASSADEURS



23 405

GOURMANDS ATTENTIFS À
NOS PUBLICATIONS SUR
LES RESEAUX SOCIAUX

et près de 45 000 vues de nos vidéos !



6

FILMS CULINAIRES
TOUJOURS DISPONIBLES SUR
NOTRE CHAÎNE YOUTUBE



1

WEBINAIRE DE PRÉPARATION
DESTINÉ AUX ACTEURS DE LA
RESTAURATION COLLECTIVE OUVERT À
TOUTE LA RÉGION OCCITANIE



UNE MULTITUDE

D'AFFICHES DISTRIBUÉES
AUX RESTAURANTS SCOLAIRES...



Pourquoi une marque collective ?



- ✓ Eu égard à FILEG, la filière amont-aval, le collectif, nos principes fondateurs, notre feuille de route,
- ✓ Eu égard aux objectifs de la Semaine des Légumineuses (cf. ci-après),
- **Participants de la Semaine des Légumineuses**, en suivant certaines règles, vous pouvez ainsi revendiquer cette appartenance.
- **Plus vous utilisez la marque selon les règles collectives**, plus elle sera connue, plus elle aura de l'impact et plus elle prendra de la valeur pour tous ses utilisateurs.



Les objectifs de La Semaine des Légumineuses



Réhabiliter les légumineuses dans les pratiques de consommation des mangeurs petits et grands.

1. Reconstruire une **image positive des légumineuses** dans l'imaginaire collectif,
2. **Combattre certains préjugés** comme : « les légumineuses font grossir », « les légumineuses sont difficiles à digérer »,
3. **Transmettre des connaissances aux consommateurs sur les** rôles importants jouer par les légumineuses dans les **transitions alimentaires** (manger autrement) et les **transitions agroécologiques** (produire autrement).
4. Aider les consommateurs à **se familiariser avec la palette des légumineuses produite en Occitanie**, source de diversité et de créativité

*S'appuyer sur le professionnalisme
et l'implication des Professionnels !*

La charte et le règlement d'usage



La charte et le règlement d'usage détaillés ici s'adressent aux acteurs qui souhaitent participer à La Semaine des Légumineuses.

Ils permettent de connaître les règles de l'utilisation des marques associées à la marque FILEG telles que la marque-fille La Semaine des Légumineuses.

Ils sont complémentaires de la charte graphique de la marque FILEG et de la marque La Semaine des Légumineuses, qui définissent les règles d'usage de l'univers graphique.



Utiliser la marque



Ouverte mais protégée, une marque forte est d'abord une marque lisible. D'où l'intérêt de se fixer quelques règles :

- Le nom, le logo et les couleurs sont déposés à l'INPI, N°25 5127605. Tout détournement est contraire aux règles d'usage et porterait atteinte à tout le collectif
- Tout dépôt de marque reprenant tout ou partie de la marque La Semaine des Légumineuses est interdit et fera l'objet d'une opposition systématique, sauf autorisation exceptionnelle.
- Les infractions en matière de contrefaçon de marque sont punies a minima de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende (articles L. 716-9, L. 716-10 et L. 716-11 du code de la propriété intellectuelle).



Les usages de la marque

Logo	Qui peut utiliser ?	Quel intérêt ?
	Les membres adhérents et associés de FILEG	Promouvoir la stratégie régionale de déploiement des légumineuses à graines
	Les partenaires de La Semaine des Légumineuses et les partenaires contributeurs à La Semaine des Légumineuses	Gagner en visibilité et en impact Montrer son engagement Valoriser son engagement au sein de la stratégie régionale de déploiement des légumineuses à graines
	Les partenaires de La Semaine des Légumineuses et les partenaires contributeurs à La Semaine des Légumineuses	Gagner en visibilité et en impact Montrer son engagement Valoriser son engagement au sein de la stratégie régionale de déploiement des légumineuses à graines

Qu'est-ce qu'un partenaire de La Semaine des Légumineuses ?

Un partenaire de La Semaine des Légumineuses est :

- Un acteur public (collectivités territoriales, et autres) ou privé (associations, entreprises, etc.),
- Un acteur engagé pour la promotion, le déploiement et la consommation des légumineuses à graines d'Occitanie,
- Qui relaie l'information, met en place des actions pour inciter et déployer la consommation des légumineuses à graines d'Occitanie,
- Reconnu comme partenaire par FILEG après acceptation des engagements réciproques.

Engagements du partenaire	Engagements de FILEG
S'approvisionner en légumineuses issues de nos bassins de production français en favorisant le plus local possible	Permettre l'utilisation de la marque La Semaine des Légumineuses pour une durée d'un an à compter de la date de notification couvrant ainsi l'édition de La Semaine des Légumineuses concernée
Respecter les principes fondateurs de FILEG	Fournir le matériel d'identification et promotionnel de la marque sous format numérique
Respecter la charte graphique de La Semaine des Légumineuses	Piloter et faciliter la mise en œuvre des divers événements mettant en lumière La Semaine des Légumineuses et leur communication
Communiquer en mentionnant FILEG et CISALI et en utilisant le guide de communication La Semaine des Légumineuses fourni	Apporter une visibilité multicanale des actions de La Semaine des Légumineuses, notamment sur les réseaux sociaux, avant, pendant et après l'évènement

Engagements du partenaire (suite)

Vous êtes une collectivité ou une entreprise participante, vous assurez le relai de La Semaine des Légumineuses auprès des chefs en restauration collective et vous vous engagez à :

- Être présent ou avoir visionné le webinar annuel introductif « Mise en bouche de La Semaine des Légumineuses »,
- Relayer les messages clés et toutes les informations relatives à l'organisation de la Semaine des Légumineuses,
- Vous assurer de la réalisation des engagements des chefs en restauration collective d'intégrer des légumineuses aux menus,
- Faire remonter les informations de participation effective via par exemple une enquête : nom des communes, nombre de restaurants participants, type de restauration scolaire / entreprise / médicosocial, les fiches techniques des recettes utilisées,

L'association FILEG n'étant pas un prestataire pour les participants à La Semaine des Légumineuses, elle n'offre pas les services d'une agence de communication.

Le rôle particulier du partenaire contributeur- ambassadeur à La Semaine des Légumineuses

Un partenaire-contributeur à La Semaine des Légumineuses est :

- Un agriculteur, ou un chef de la restauration commerciale ou collective,
- Qui est aussi partenaire de La Semaine des Légumineuses.

Engagements de l'agriculteur	Engagements de FILEG	Engagements du chef de la restauration commerciale	Engagements de FILEG	Engagements du chef de la restauration collective	Engagements de FILEG
Se rendre disponible très ponctuellement pour une animation (ou accueillir) sur un site un événement de La Semaine des Légumineuses	Intégrer l'agriculteur dans la filière et l'événement	S'engager à fournir une recette signature mettant en lumière les légumineuses locales avant le début de l'événement	Mettre en page numériquement la recette signature et la diffuser sur le site Internet www.fileg.org	Impliquer le trinôme essentiel : élu-chef-convives	Assurer le lien avec la collectivité ou l'entreprise partenaire
Fournir des échantillons de légumineuses à graines pour l'émergence de fiches techniques	-	Mettre au menu cette recette signature lors de La Semaine des Légumineuses	Venir déguster et prendre en photos et vidéos le restaurant (addition réglée par FILEG), le chef et la recette, puis réaliser une communication multicanale	Fournir une fiche technique mettant en lumière les légumineuses locales	Mettre à disposition des partenaires l'ensemble des fiches techniques validées
Fournir potentiellement des échantillons de légumineuses à graines pour des ateliers d'animation	-	Apposer les affiches du kit « La Semaine des Légumineuses » en devanture du restaurant	Fournir le kit d'affiches « La Semaine des Légumineuses » en papier	Mettre au menu cette recette de légumineuses lors de La Semaine des Légumineuses	Venir déguster et prendre en photos et vidéos le restaurant, le chef et la recette, voire réaliser une animation, puis réaliser une communication multicanale

Le rôle particulier du partenaire contributeur-ambassadeur à La Semaine des Légumineuses – engagements (suite)

Engagements de l'agriculteur	Engagements de FILEG	Engagements du chef de la restauration commerciale	Engagements de FILEG	Engagements du chef de la restauration collective	Engagements de FILEG
-	-	Mettre à disposition du convive le dépliant « Deviens Legxitarien » et la recette	Fournir le dépliant « Deviens Legxitarien » et la recette « carte postale » en papier	Apposer les affiches du kit « La Semaine des Légumineuses » en devanture du restaurant	/!\ Le kit d'affiches « La Semaine des Légumineuses » papier pourra être fourni par la collectivité partenaire
-	-	Participer à un livre de recettes ou au tournage d'un film culinaire	Piloter et faciliter la mise en œuvre de cette action	Mettre à disposition du convive le dépliant « Deviens Legxitarien »	/!\ Le dépliant « Deviens Legxitarien » papier pourra être fourni par la collectivité partenaire
-	-	-	-	Participer à un livre de recettes ou au tournage d'un film culinaire	Piloter et faciliter la mise en œuvre de cette action

Les financeurs de La Semaine des Légumineuses

Pour financer cette démarche sur l'ensemble de la région Occitanie, FILEG et CISALI recherchent des financements publics et privés via subvention, mécénat et parrainage.

Qui ?	Quelle contribution financière ?	Quel accès ? Quelles actions ?
FILEG	2000 à 3000€ du budget	1 périmètre géographique variable en région autour de 5 restaurants commerciaux
Le partenaire contributeur-ambassadeur à La Semaine des Légumineuses	Gratuit	Accès « Partenaire contributeur-ambassadeur de la Semaine des Légumineuses »
Un adhérent FILEG	Compris dans la cotisation annuelle	Accès « Partenaire de la Semaine des Légumineuses »
Un non adhérent FILEG	Gratuit	Accès « Partenaire de la Semaine des Légumineuses »
PREMIUM - Option supplémentaire pour un adhérent ou non adhérent, mis en lumière	2000€	Ajout d'1 périmètre géographique spécifique avec 4 restaurants supplémentaires

La charte graphique

L'utilisation du logotype de La Semaine des Légumineuses doit respecter les fondamentaux décrits ci-dessous :



la
Semaine des
LEGUMINEUSES

Le logotype est conçu sur la base d'une structure spécifique qui ne peut en aucun cas être modifiée. Il ne peut pas être déformé ou recomposé.

Les couleurs du logo doivent être adaptées au fond et respecter les codes couleurs mentionnés ci-après.



Les codes couleurs de La Semaine des Légumineuses



CMJN
C : 2
M : 6
J : 27
N : 0

RVB
R : 252
V : 238
B : 201

HEXA
#FCEEC9



CMJN
C : 0
M : 33
J : 64
N : 0

RVB
R : 249
V : 186
B : 107

HEXA
#F9BA6B



CMJN
C : 17
M : 39
J : 71
N : 4

RVB
R : 211
V : 159
B : 87

HEXA
#D39F57



CMJN
C : 10
M : 70
J : 80
N : 2

RVB
R : 219
V : 102
B : 58

HEXA
#DB663A



CMJN
C : 23
M : 96
J : 100
N : 19

RVB
R : 166
V : 36
B : 22

HEXA
#A62416



CMJN
C : 46
M : 26
J : 32
N : 7

RVB
R : 147
V : 163
B : 162

HEXA
#93A3A2



CMJN
C : 78
M : 30
J : 43
N : 15

RVB
R : 49
V : 126
B : 130

HEXA
#317E82



CMJN
C : 91
M : 59
J : 54
N : 60

RVB
R : 20
V : 51
B : 58

HEXA
#14333A

CONVENTION D'UTILISATION DE LA MARQUE



Nom du participant :

Type de structure (statut) :

Adresse postale :

Courriel, téléphone :

Périmètre géographique :

(commune, communauté de communes,
département, région)

Nom, prénom et fonction du signataire
(représentant de la structure)

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention ouvre droit à l'utilisation de la marque « La Semaine des Légumineuses » (désignée ci-après comme « Marque »), déposée par FILEG à l'INPI, sous le numéro 25 5127605 et régie par une charte et règlement d'usage.

Article 2 : Autorisation d'utilisation de la Marque

Tout organisme public ou privé, engagé pour la promotion, le déploiement et la consommation des légumineuses à graines d'Occitanie, est autorisé à utiliser la Marque sous réserve du respect de la charte et du règlement d'usage.

L'autorisation d'utilisation de la Marque est limitée à une durée d'un an à compter de la date de notification couvrant ainsi l'édition de La Semaine des Légumineuses concernée. Elle est reconductible sur demande selon les modalités fixées par le règlement d'usage de la Marque.

Article 3 : Engagement du participant

Par le présent document, le participant s'engage au respect de l'ensemble des conditions prévues dans la charte et le règlement d'usage de la Marque. Il est garant du respect de ces conditions dans le cadre des actions et services portés pour La Semaine des Légumineuses.

Fait à
le

Signature :

POUR EN SAVOIR PLUS SUR FILEG

**Retrouvez toutes les informations sur
FILEG :**

Sur le site internet : www.fileg.org

Mais aussi grâce à notre newsletter :

<https://www.fileg.org/inscription-newsletter-fileg>

Contacts :

- Christophe VOGRINCIC :
c.vogrincic@terresinovia.fr
- Cyrielle MAZALEYRAT :
c.mazaleyrat@terresinovia.fr
- fileg.occitanie@gmail.com



Et sur nos différents canaux de communication :

